

L'école aux quotidiens



La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un événement récent, entrées libres interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée. Et vous, qu'en pensez-vous?

Photos: François TEFNIN



LE SOIR

30/08/2007

HAUSSE SIGNIFICATIVE DES RECOURS SCOLAIRES?

Depuis dix ans, les parents d'élèves ont la possibilité de déposer un recours contre les décisions prises par les conseils de classe. Pour l'année 2006-2007, le nombre de recours scolaires a progressé d'une manière générale de plus de 15%. Une augmentation due à une meilleure connaissance de ce droit, ou à un vrai problème de méthode dans les écoles?

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Françoise DE MEY, membre du conseil de recours pour l'enseignement confessionnel:**

"On constate effectivement une augmentation du nombre de recours par rapport à l'année dernière. Ce qui est surtout révélateur, c'est que cette hausse est plus importante au premier degré, sans doute parce que c'est à ce moment que l'on prend les décisions d'orientation vers les deux années complémentaires. Cette augmentation n'est cependant pas constante: l'an dernier avait été marqué par un tassement, ce qui était alors plutôt bon signe. Et cela fait tout de même 10 ans que ce système existe; il est donc certainement bien connu depuis 5 ans maintenant. Par ailleurs, les gens n'ont finalement rien à perdre à introduire des recours, si ce n'est l'envoi d'un recommandé! Le pourcentage de réformes est, quant à lui, moins élevé que l'an dernier". ■

Davantage de recours concernent les garçons. Ils échouent aussi plus que les filles.

Enseignement confessionnel	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre total de recours introduits	126	198	196	304	296	345	392	423	401	463
Pourcentage de décisions réformées	25%	31%	33%	20%	24,6%	28,4%	21%	25%	27,9%	23,9%

Pour plus d'informations sur les procédures de recours contre les décisions des conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, voir:

www.enseignement.be/citoyens/annuaires/sec/thematiques/recours/recours.asp



Vers l'avenir

LE SOIR

07/09/2007

PLUS DE STAGES?

La Ministre **Marie ARENA** souhaite réconcilier écoles et entreprises. Pour ce faire, elle envisage de rendre obligatoires, dès la rentrée 2008, des stages de deux à quatre mois en entreprise, pour tous les élèves du 3^e degré de l'enseignement technique et professionnel. Le gouvernement de la Communauté française a d'ores et déjà approuvé ce principe et analysera au cours de cette année les modalités de ces stages obligatoires avec les partenaires concernés.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **José SOBLET, secrétaire général de la FESec:**

"Renforcer les contacts entre les écoles qualifiantes et les entreprises est une bonne idée en soi. Quant au fait d'augmenter le volume des stages, s'ils visent une entrée très rapprochée sur le marché du travail, alors c'est une bonne chose. De ce point de vue, je distinguerais l'enseignement professionnel de l'enseignement de qualification technique. Après une scolarité dans le professionnel, les élèves entrent très majoritairement dans le monde du travail; qu'ils y aient été confrontés par des stages est donc une excellente chose. Pour les élèves sortant de la

qualification technique, la situation est très différente. La majorité d'entre eux essaient l'enseignement supérieur (baccalauréats professionnalisants). Envoyer ces jeunes en stage revient d'une certaine façon à les couper de l'apprentissage scolaire et du rythme des apprentissages.

De plus, ils occupent des places de stage dont on sait qu'elles sont rares (en particulier celles où il y a un réel potentiel d'apprentissage). Et finalement, en 3^e année du bac, ces élèves auront quasi un semestre ou un quadrimestre de stage qui sera bien suffisant pour les mettre en contact avec leur environnement professionnel futur. Il faut donc réfléchir à l'évolution de la demande, y compris de celle des entreprises qui, pour une assez grande variété de métiers, placent maintenant le seuil des «techniciens» au niveau des gradués. Je pense aux métiers de la comptabilité, de la communication, de l'électronique, etc. Dans tous ces domaines, il est illusoire de croire que l'on va confier des responsabilités de technicien à des gens qui sortent du secondaire!

Par ailleurs, imposer 2 à 4 mois de stage, c'est mettre les établissements scolaires devant l'obligation de trouver des endroits adaptés, et pas simplement des stages occupationnels, mais bien professionnalisants: il doit aussi y avoir des apprentissages techniques. La Ministre devrait donc s'associer au fédéral pour trouver une formule d'incitation pour les entreprises, voire des dispositifs

contraignants afin qu'elles acceptent les stages. Sinon, on est devant un projet impossible à réaliser pour les écoles! En ce qui concerne la qualité du stage, le suivi constitue tout un boulot d'encadrement qui doit permettre de réguler un peu les choses. Et c'est d'autant plus difficile en raison de la dispersion des endroits de stage. Quant aux questions relatives à la prise en compte des frais occasionnés par la médecine du travail, elles ne sont que partiellement réglées. Dans les petites et moyennes entreprises, la question de la description des risques des différents postes de travail n'est pas toujours bien prise en compte. Or, c'est une imposition légale. Il faudra essayer de résoudre ces problèmes-là avant de lancer l'opération.

Il faut également étudier les répercussions sur les autres types d'emplois de la mise en stages de longue durée d'un nombre important de jeunes. On pourrait voir là le ferment d'une dérégulation d'un certain marché du travail, celui des jobistes. Un potentiel de gens préqualifiés prendrait la place, en termes de production, de toute une série d'étudiants jobistes ou d'intérimaires.

Dernière difficulté: une certaine désorganisation des écoles. Imaginons un stage de 2 mois en fin de 6^e professionnelle: sur le plan organisationnel, cela veut dire que l'élève n'est plus à l'école et que les enseignants se retrouvent bras croisés, surtout en ce qui concerne la formation générale. Comment va-t-on penser la répartition de la formation générale sur les deux années, avec des élèves hors de l'école 4 mois sur 16? Comment répartir les cours de pratique professionnelle pour ceux qui en ont 15-16h par semaine, si cela se fait en entreprise pendant 2 mois? Des compétences entières devront être transférées à l'entreprise, avec la garantie que celle-ci s'en occupe bien!

Ces problèmes se poseront de façon aigüe aux chefs d'établissement et aux équipes enseignantes, si ce dispositif est mis en place sans qu'il soit suffisamment préparé". ■

BRIGITTE GERARD